

Commission nationale des bourses scolaires des 18 et 19 juin 2014

La Commission nationale des bourses scolaires (CNB) s'est réunie à Paris les 18 et 19 juin 2014, sous la présidence de Mme Hélène Farnaud-Defromont, directrice de l'Agence pour l'Enseignement français à l'Etranger (AEFE) en présence de M. Bouchard et de Mme Mancip de la Direction des Français à l'Etranger (DFAE).

Français du Monde-adfe était représenté par Soledad Margareto siégeant au titre de l'Assemblée des Français de l'Etranger, Michèle Bloch au titre de Français du Monde-adfe. Claudine Lepage siégeait au titre du Sénat.

La CNB a fait le point sur les effets de la réforme mise en œuvre pour la première année dans le rythme sud et pour la seconde dans le rythme nord, elle constate :

- Une baisse du nombre des demandes (– 3%) mais plus de boursiers potentiels (+7%) car plus de dossiers recevables (89 % contre 80,6% l'année précédente).
- Un calibrage correct des enveloppes de référence allouées aux postes puisque les demandes de 85 postes leur étaient inférieures et que 76 les dépassaient.
- Les dépassements argumentés ont été acceptés, dans le cas contraire, des mesures de régulation ont été proposées par l'AEFE : plafonnement des frais de scolarité ou des frais parascolaires, non-attribution de bourses parascolaires, abattement de quotité théorique à des familles bénéficiant d'une quotité partielle de bourse.
- Après le dialogue de gestion, l'enveloppe limitative a été fixée sur la base des dossiers recevables, auquel a été ajouté un complément d'enveloppe correspondant à 25% du montant des dossiers déclarés ajournés pour permettre leur régularisation éventuelle avant la CLB, à ceci peut s'ajouter en cas de besoin une dotation puisée sur la réserve d'intervention (rappel : La CNB de décembre 2013 a décidé la constitution d'une réserve d'intervention de 2% de la dotation pour permettre de pondérer à la hausse les quotités théoriques qui seraient jugées insuffisantes au vue de la situation des familles).
- L'information des membres des CLB préalablement au dialogue de gestion n'est pas encore généralisée, ce que déplorent ceux qui ont été tenus à l'écart de cette phase importante.
- Les CLB ont joué leur rôle en proposant des ajustements de quotités. On notera que contrairement à ce qui pouvait être attendu, elles ont, dans leur grande majorité, proposé de rejeter ou d'ajourner des dossiers ayant été considérés comme recevables par les postes au stade du dialogue de gestion. Ainsi, sur 13 955 familles dont le dossier avait été instruit favorablement par les postes, seulement 13 286 ont reçu un avis favorable des instances locales (-5%).
- La très grande majorité des CLB estime que le barème ne permet pas de répondre aux besoins réels des familles à faibles revenus qui n'obtiennent plus 100% de quotité.

1 379 familles (10,4 %) pour le rythme nord et 119 (10,9 %) familles pour le rythme sud ont vu leur quotité pondérée à la hausse. Pour environ la moitié de ces familles cette pondération a abouti à une quotité de 100%.

Nous ne nous satisfaisons pas de ces études au cas par cas qui dépendent beaucoup de la sensibilité sociale du chef de poste et préférerions que le barème réponde plus justement aux besoins. Augmenter le nombre de familles boursières, oui mais pas au détriment des familles les plus modestes. Nous demandons à nouveau que soit étudiée la possibilité de modifier les quotients minimum et maximum afin de permettre par application simple du barème que soient aidées les familles qui en ont le plus besoin.

Bilan définitif 2013 du rythme sud et quasi-définitif 2013/2014 du rythme nord

Nombre de boursiers 25 672 (21,6% des élèves français)

Montant des attributions : 100,52 M€

Campagnes en cours**2ème commission 2014 du Rythme sud – 1ère commission 2014/2015 du Rythme nord.**

La dotation budgétaire 2014 « bourses scolaires » s'élève à ce jour, après constitution de la réserve légale de précaution, à 110,48 M€ contre 103,52 M€ en 2013 (+ 6,7 %).

Enveloppe budgétaire destinée à cette campagne : **88,47 M€** pour le rythme nord, **10,39 M€** pour le rythme sud.

Bilan quasi-définitif des bourses scolaires 2014 du rythme sud (deuxième commission)

Nombre de boursiers : 1 681 (- 4%) 1 094 familles

Montant des attributions : 9,79 M€ (- 0,3%)

Montant moyen accordé par boursier : 5 829€ (+ 3,9%)

Familles boursières à 100% : 31,8%

Quotité moyenne : 80,36% (82,23% sur la précédente campagne)

Moyenne annuelle des frais de scolarité : 4 899 € contre 4 598 € l'an dernier (+ 6,6 %).

Bilan de la première commission des bourses scolaires 2014/2015 du rythme nord

Demandes instruites : 26 134 (22 873 renouvellements et 3 261 premières demandes)

Propositions favorables : 22 037 (84,3%) pour 82,73M€ (en deçà des enveloppes limitatives allouées).

Nombre de boursiers : 21 941 (+ 2,6%) Montant des attributions : 82,54 M€ (- 0,3%)

1 455 ajournements et 2 738 rejets

Montant moyen accordé par boursier 3 762€ (- 0,69%) Familles boursières à 100% : 41,7% (contre 44% N-1)

Quotité moyenne : 79,96% (81,48% sur la précédente campagne)

Quotité moyenne de bourse accordée aux familles monoparentales : 87 % (contre 88,6 % l'année précédente)

Celle des familles biparentales : 77,16 % (contre 78,9 % l'année précédente)

Moyenne des frais de scolarité 2014/2015 : 4 578 € contre 4 538 € l'année précédente, (+ 0,9%).

Bourses parascolaires :

2014 des pays du rythme sud : 2,01 M€ en baisse de 2,9 %.

2014/2015 des pays du rythme nord : 15,4 M€ (+ 2 %).

Personnels de l'État : sur 33 demandeurs de bourses, 22 ont obtenu une bourse totale ou partielle couvrant, sauf situation spécifique, uniquement les bourses parascolaires pour un montant total de 51 726 €, soit une aide moyenne de 2 351€. Il sera rappelé aux postes que toutes les familles peuvent déposer une demande de bourses et qu'il n'est pas normal de dissuader les familles de fonctionnaires de le faire.

Évolution des attributions

Ce tableau, reflète la situation à la date des CNB du mois de juin, ces chiffres sont susceptibles d'évoluer en raison des demandes tardives et des dossiers traités hors commission.

Secteur géo	Nb postes	Nb boursiers	Montants en M€	Coût moyen /boursier	Nb boursiers CNB juin 2013	Montants CNB juin 2013	Évolution montants	Evol Nb de boursiers
Asie	30	2 052	9,22	4 494 €	1 898	8,9	4%	8%
Moyen Orient	11	1 495	5,09	3 403 €	1 566	5,31	-4%	-5%
Europe	40	4 885	20,56	4 209 €	4 749	20,36	1%	3%
Afrique	40	7 732	22,1	2 858 €	7 751	21,4	3%	0%
Maghreb	9	3 073	8,09	2 632 €	2 851	7,54	7%	8%
Amérique du Nord	14	1 365	11,77	8 624 €	1 415	12,69	-7%	-4%
Amérique Centrale et Sud	14	1 337	5,71	4 273 €	1 175	4,7	21%	14%
Rythme sud	12	1 681	9,8	5 829 €	1 752	10	-2%	-4%
Total	170	23 620	92,34	3 909 €	23 383	92,2	0,15%	1%

ÉVOLUTION DU RÉSEAU CONSULAIRE ET SES CONSÉQUENCES SUR LES BOURSES.

1 - Les CLB seront désormais fondues, comme toutes les autres commissions, au sein des conseils consulaires. Une particularité lorsque le conseil consulaire se réunit en formation CLB, participent aussi aux travaux du conseil, avec **voix délibérative** :

- Le conseiller ou l'attaché de coopération et d'action culturelle, ou son représentant
- Le chef de chaque établissement concerné, ou son représentant
- Des représentants des organisations syndicales représentatives dans au moins un établissement, des personnels enseignants, désignés par l'ambassadeur ou le chef de poste
- Des représentants des parents d'élèves désignés par l'ambassadeur ou le chef de poste sur proposition des associations de parents d'élèves représentatives
- Un représentant de chacune des associations représentatives des Français de l'étranger Français du Monde-adfe et UFE.

2 - En principe chaque circonscription a un conseil consulaire sauf celles où le nombre de Français est insuffisant et dont les compétences ont été regroupées au chef lieu de circonscription [voir arrêté du 20 mai 2014](#) Ainsi entre cette année et la prochaine une quinzaine de postes (appelés PDFTA poste diplomatique à format très allégé) verront leurs dossiers de bourses traités au chef lieu de la circonscription ; exemples : les bourses de Bombay, Calcutta, Dacca Katmandou seront traitées par le poste de New Dehli, celles du Honduras par celui du Nicaragua. Cela pose la question de la participation à un conseil consulaire dont il n'est pas membre, de l'élue de la circonscription, qui est pourtant le premier intéressé par les dossiers de bourses - Sera t'il invité ? Quels seront ses droits ?

Les dossiers pourront être recueillis par l'établissement scolaire qui les transmettra au poste de rattachement ou traités par le conseil consulaire au cours d'une pré-commission puis transmis au poste de rattachement pour discussion en conseil consulaire .

Ces postes regroupés ne représentent qu'une centaine de dossiers, un bilan sera fait par la DFAE après cette première année de mise en œuvre.

Nos représentants aux CLB d'Amérique du nord et d'Asie nous signalent que les familles de trois enfants à revenus intermédiaires hésitent à s'engager dans le système scolaire français en raison des frais de scolarité de plus en plus élevés. L'impact de ces frais sur le niveau de vie de ces familles est devenu trop important, ce qui pose la question de l'évolution du réseau qui peine à répondre à sa mission de scolarisation des élèves français résidant à l'étranger.

Continuez à nous informer et à nous soumettre des cas précis, sachez que tous ceux que vous nous soumettez sont évoqués et défendus en CNB.

Michèle Bloch michele.bloch@adfe.org	
--	--